



Chaque geste compte.

OUVERTURE DU NOUVEL ÉCOCENTRE RÉGIONAL



Ça y est, le nouvel écocentre régional de Saint-Jérôme est ouvert et ce, 7 jours par semaine, 12 mois par année! Situé au 220, boulevard Maisonneuve ce tout nouveau bâtiment a du panache.

Grand magasin intérieur pour le réemploi, plate-forme de déchargement pour les matériaux de construction et zone extérieure de dépôt complètement repensée ne sont que quelques nouveautés que vous y trouverez pour améliorer votre expérience de recycler!

Toutefois, puisque le dépôt des matériaux secs se fera en libre-service et dans un conteneur spécifique dédié à chaque type de matière, il sera doublement pertinent de porter attention au pré-tri des matières à la source pour faciliter votre dépôt et pour diminuer le temps d'attente de chacun

Ainsi, avant de partir de la maison, bien séparer les types de débris (bardeaux d'asphalte, bois, carton, gypse, métal...) et les placer par matière dans votre remorque. Sachez, par exemple, qu'un bardeau d'asphalte collé à un morceau de bois ne sera pas récupérable et ira à l'enfouissement. Un volume de 2 m³ de matériaux secs est accepté gratuitement pour chaque adresse et des frais minimes sont applicables par la suite.

Pour plus d'informations et de détails et pour la liste des matières et items acceptés, consultez le ecocentresrdn.org.

UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Nous demandons la collaboration des citoyens quant à l'utilisation de l'eau potable. Nous désirons vous rappeler que l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage est rigoureusement réglementée. En cas de surconsommation, la Ville peut émettre des avis de restrictions sur cette utilisation.

Afin d'éviter le gaspillage et de répondre adéquatement à la demande, du 1^{er} mai au 1^{er} septembre, l'arrosage, à l'aide de gicleurs amovibles ou à l'aide d'un tuyau poreux est réglementé et l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal doit se faire entre 20 h et 22 h selon les jours suivants :

- **LORSQUE LA DATE EST UN CHIFFRE PAIR, pour l'occupant d'une habitation dont le numéro civique est un chiffre pair;**
- **LORSQUE LA DATE EST UN CHIFFRE IMPAIR, pour l'occupant d'une habitation dont le numéro civique est un chiffre impair.**

Le remplissage des piscines est possible ces mêmes jours de minuit à 6 h.

L'arrosage des nouvelles pelouses est autorisé avec permis, chaque jour à l'intérieur de ces heures. Ce permis est disponible auprès du Service de l'environnement au coût de 10 \$.



Depuis plusieurs années, des potagers à partager sont présents dans certains parcs municipaux au bénéfice de tous les usagers. Mais saviez-vous qu'il y a aussi des plates-bandes comestibles de petits fruits, des arbres fruitiers et à noix et des potagers de quartiers présents sur notre territoire en vertu de ce programme? Les potagers de quartier sont semés et entretenus par des groupes de citoyens du voisinage et au bénéfice de tous! Vous trouverez sur la page « Prévost à croquer » du site Internet de la Ville un lien vers une carte interactives de tous ces lieux.